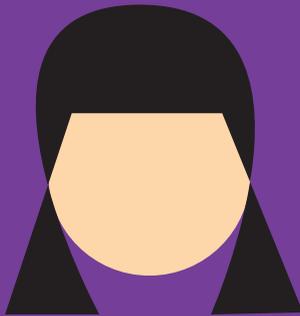
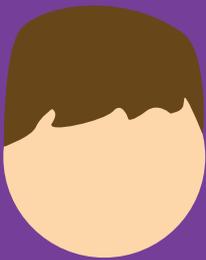
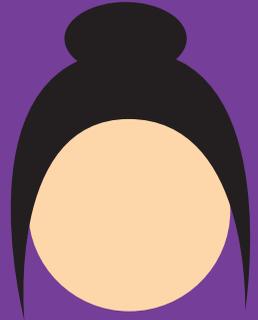
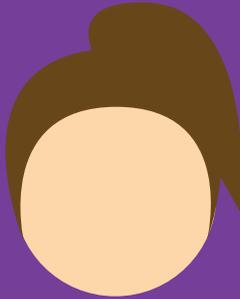
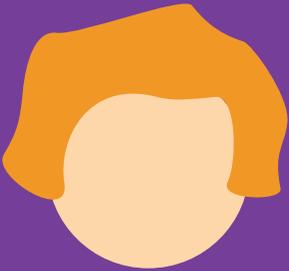
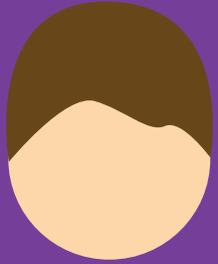
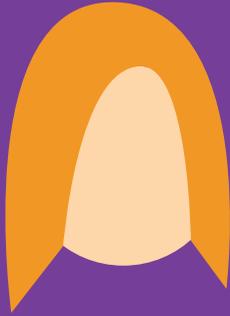
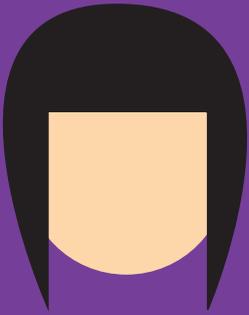


la ville  
ensemble



PROJET ÉDUCATIF LOCAL



# SOMMAIRE

PAGES 4/5

## PRÉAMBULE

- Le Projet éducatif local

PAGES 6/7

## TROIS PÔLES fondamentaux

- Identité | L'enfant individu
- Société | L'enfant social
- Progrès | L'enfant devient

PAGES 8/16

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX et principes éducatifs transversaux

PAGE 17

## LA MISE EN ŒUVRE du Projet éducatif local

PAGE 18/19

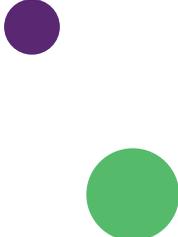
## STRUCTURES DE PILOTAGE du Projet éducatif local





« Le niveau réel d'un pays se mesure à l'attention qu'il accorde à ses enfants, à leur santé et à leur sécurité, à leur situation matérielle, à leur éducation et à leur socialisation, ainsi qu'à leur sentiment d'être aimés, appréciés et intégrés dans les familles et les sociétés au sein desquelles ils sont nés. »

UNICEF - Rapport Innocenti - 2007



« Un principe de pédagogie que devraient surtout avoir devant les yeux les hommes qui font des plans d'éducation, c'est qu'on ne doit pas élever les enfants d'après l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après un état meilleur, possible dans l'avenir, c'est-à-dire d'après l'idée que l'on se fait de l'humanité et de son entière destination. »

Emmanuel Kant (1724-1804) « Traité de pédagogie »



« Le but de l'instruction n'est pas de faire admirer aux hommes une législation toute faite, mais de les rendre capables de l'apprécier et de la corriger. Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme à la volonté de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus, afin que chacun devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. »

Condorcet « Sur l'instruction publique » - 1792



# LE PROJET éducatif local

**L**e projet éducatif local est un des éléments du projet de Ville, qui se décline en 5 domaines: citoyen, urbain, social, durable et éducatif.

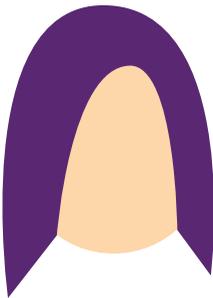
Le projet éducatif est le document de référence adopté par la commune pour témoigner de ses efforts et orienter l'action des opérateurs municipaux et des partenaires de l'action éducative locale. Il synthétise le travail d'inventaire et de prospective, éclaire sur les priorités et guide, d'une manière générale, l'action de la collectivité en matière éducative.

Évolutif, ce document est une base de travail qui sert au débat et participe à l'élaboration des pratiques locales. Néanmoins, l'action éducative se construit dans la durée. Une relative stabilité est nécessaire pour mettre en œuvre, évaluer,

corriger et mesurer l'impact des actions. Aussi, une recherche de cohérence existe entre le cadre général durable du projet éducatif local et ses déclinaisons ou compléments conjoncturels qui optimisent les réponses.

**Construire  
des projets  
au bénéfice des  
enfants mineurs**

Ce texte synthétise les orientations et les préconisations éducatives générales devant permettre aux opérateurs de construire des projets de services, d'actions, de structures ou de dispositifs en cohérence avec les attendus, au bénéfice des enfants mineurs.



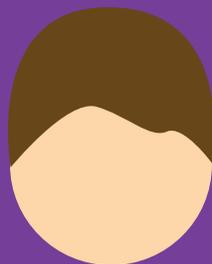
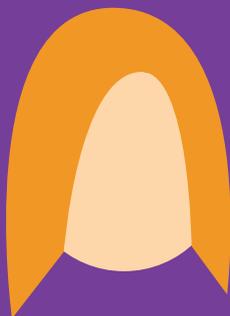
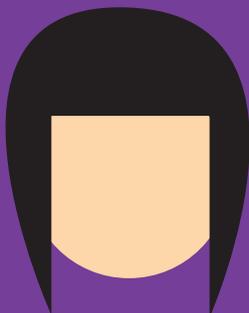
Le projet éducatif local s'organise autour de trois pôles fondamentaux.

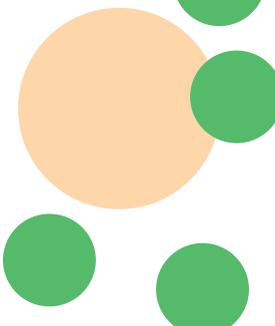
# IDENTITÉ | L'enfant **individu**

L'enfant est un individu à part entière. Les acteurs du Projet éducatif lui reconnaissent des droits particuliers, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins. Aussi, il convient de respecter et de protéger l'enfant, pour lui permettre d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter

dans un cadre favorisant sa confiance, sa sécurité, sa santé. Ce faisant, la communauté éducative favorise l'épanouissement, le bien-être, et le sentiment de reconnaissance en tant que sujet, condition nécessaire à l'estime de soi et, en conséquence, au respect des autres.

**MOTS CLÉS :** Respect de soi, liberté de choix, construction identitaire, droit à la santé, au bien-être, sécurité affective, psychologique, matérielle, droit à l'expression, droit à la différence, à la singularité, refus du « tout normatif », autonomie...





## SOCIÉTÉ | L'enfant **social**

### **MOTS CLÉS :**

Respect des autres, laïcité, altérité, tolérance, solidarité, entraide, socialisation, responsabilité, citoyenneté, apprentissage du débat, de la démocratie, amitié, liens sociaux...

**L**a vie sociale (au sens large, y compris au sein de la famille) est le principal vecteur éducatif de l'enfant qui se construit au contact d'autrui. L'apprentissage de l'altérité, le sentiment de faire partie d'une communauté sociale choisie nécessitent l'intégration de codes sociaux et culturels communs. Les groupes sociaux se construisent et se reconnaissent au travers de valeurs communes de « vivre

ensemble » qu'il faut promouvoir et faire vivre. Sans ces valeurs fondamentales, le processus d'identification emprunte des voies que nous refusons : ressemblance sur des critères physiques (couleur de peau, sexe, refus du handicap...) ou sur des assignations morales ne laissant pas de place au libre arbitre (mouvement sectaire, refus du dialogue avec ce qui est différent, étranger, ou pense différemment).

## PROGRÈS | L'enfant **devient**

**L**a responsabilité de la communauté éducative s'exerce quand elle accompagne l'enfant vers un avenir qu'il se construit, en autorisant le rêve, l'erreur, le doute, en refusant fatalité et déterminisme. L'accès

à la connaissance, aux savoirs de toute nature, la capacité à expérimenter des limites, à découvrir pour choisir sont autant de portes à ouvrir pour que l'enfant fasse son chemin dans un espace éducatif rassurant.

**MOTS CLÉS :** Droit à l'avenir, émancipation sociale, culturelle, culturelle, accès aux savoirs et à la connaissance, accès à la culture, aux loisirs et aux sports, esprit critique, curiosité, éveil, découverte, ouverture sur le monde, éco-citoyenneté...

## Objectifs généraux et principes éducatifs transversaux

En lien avec la finalité du projet de Ville: « Considérer chaque personne »

L'action éducative locale doit veiller à n'exclure aucune famille ou aucun enfant, tenir compte des contraintes particulières ou des inégalités, mais également des envies et des potentialités pour permettre à tous de bénéficier d'une expérience éducative positive et variée.

# ADAPTER les réponses éducatives

aux besoins particuliers des individus  
(enfants et parents) en terme de rythme,  
de diversité, d'accessibilité...

### ÉQUITÉ ET DROITS

L'action éducative soutenue ou menée par la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray relève d'une logique de droit pour tous de bénéficier de l'action éducative, quelle que soit sa situation. L'accessibilité de tous à l'action éducative est pensée en même temps que l'action elle-même.

Elle ne repose pas sur une logique dérogatoire conçue a posteriori, via une instruction administrative ou sociale pour une partie du public.

La Ville lutte ainsi contre la stigmatisation et la soumission

des individus aux injonctions sociales. L'éducation est un droit pour tous qui doit donc s'écrire et se construire dans le but de garantir l'accès équitable de tous les publics potentiellement intéressés.

**Garantir l'accès  
équitable  
de tous les publics**

Chacun est légitime dans sa demande d'accès à une offre éducative de qualité.



## INFORMATION, DÉMARCHE QUALITÉ, SIMPLICITÉ ET ACCESSIBILITÉ

L'offre municipale doit être facilement accessible aux différents publics auxquels elle est destinée. Aussi, il est essentiel de bien informer les Stéphanois de l'existence des actions et des différentes modalités de mise en œuvre.

Chaque dispositif éducatif s'accompagne d'une réflexion sur la simplicité et la transparence des procédures d'accès associées

(démarche d'inscription, tarifs, horaires, lieux d'accueil, services référents, encadrement...).

La démarche qualité balaye les différents aspects de l'offre, en mettant l'accent sur les conditions de réalisation et de mise en œuvre des intentions éducatives. Une information claire, adaptée pour tous est une première étape nécessaire à la participation des différents publics.

## TEMPS, RYTHMES ET CONTINUITÉ

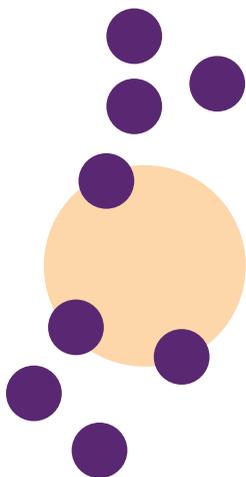
Les démarches municipales à destination de l'enfance encouragent la cohérence et la continuité des temps de l'enfant. Sont distingués les temps scolaires (horaires de classe), les temps périscolaires (autour des jours de classe, y compris pause méridienne), les temps extrascolaires (en dehors des jours de classe) et les temps événementiels ponctuels.

Les contenus éducatifs (nature des activités...) et les modalités de la relation éducative (taille des groupes...) varient en fonction

des contraintes spécifiques de ces différents temps.

En outre, les différentes échelles de temps sont considérées : séquence, journée, semaine, session, année... Le rythme de l'enfant prévaut sur celui de l'organisateur et sur celui des parents.

**La continuité des temps est recherchée pour éviter les ruptures, permettre la création de « parcours éducatifs » lisibles et sécurisants pour l'enfant et sa famille.**



## Objectifs généraux et principes éducatifs transversaux

En lien avec la finalité du projet de Ville: « Échanger de l'humanité »

Éduquer, c'est aider à grandir, à faire société, à être en lien avec le monde, les autres et à être capable de gérer les interactions sociales dans un objectif de mieux vivre individuel et collectif. L'action éducative conjugue l'ensemble des dispositions qui permettront à l'enfant de se construire par l'expérience, avec le soutien bienveillant des adultes.

# PROMOUVOIR la découverte de l'autre **et l'expérimentation**

par tous des relations d'entraide,  
de solidarité, de soutien

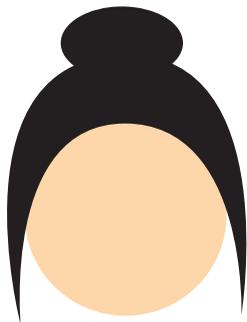
### AUTONOMIE ET RESPONSABILISATION

**L**es enfants doivent pouvoir faire l'expérience de la responsabilité et de l'autonomie dans un cadre sécurisant en bénéficiant de l'attention bienveillante d'un adulte.

L'action éducative doit faciliter la prise d'initiatives et la découverte, dans un objectif de valorisation des individus, d'apprentissage

de la confiance qu'ils peuvent acquérir en leurs capacités, de l'aide qu'ils sont en droit d'attendre des autres en général et des adultes en particulier.

Le respect des individualités, la valorisation des compétences de chacun ne peut être profitable que dans une relation garantissant la sécurité et le soutien.



## VIE COLLECTIVE

La dimension sociale et collective est un élément majeur de l'expérience éducative et les organisateurs attachent une importance particulière à **la cohésion des groupes et à l'apprentissage des règles du vivre ensemble.**

collectives vécues positivement. Cet apprentissage participe à la capacité d'émancipation, car la faculté à créer des liens sociaux est un atout pour élaborer ses choix de vie, en s'intégrant dans des collectifs choisis en fonction de ses aspirations.

La vie collective se construit sur la base du respect de l'autre

La nécessaire socialisation « entre pairs » (ceux qui me ressemblent) doit s'accompagner d'actions éducatives visant à la découverte des autres.

La vie collective se construit sur la base du respect de l'autre dans ses similitudes et dans ses différences. L'intégration de valeurs liées à l'intérêt général, à la tolérance et à la citoyenneté découle d'expériences

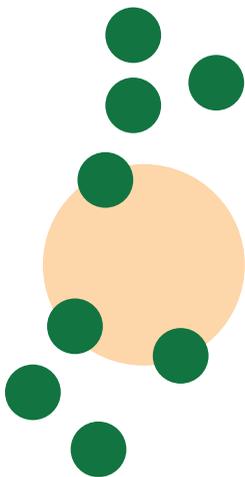
À ce titre, **la laïcité est un cadre de référence réaffirmé et la dimension intergénérationnelle est encouragée** pour que la collectivité ne soit pas ressentie comme une juxtaposition de communautés (d'âges, de cultures, de genres...) opposées.

## SÉCURITÉ

L'accueil des mineurs exige que leur **sécurité matérielle, corporelle, morale et affective soit maximale.** Les parents et les enfants doivent être en confiance pour tirer profit de l'expérience éducative qui leur est proposée.

collective, les déplacements à pied ou avec véhicules, la vigilance et la présence des adultes, l'accès aux moyens de communication, les dispositions d'hygiène et de soins sont autant de facteurs devant être pris en compte et expliqués pour rassurer les publics et minimiser les risques.

La configuration et les accès aux sites, les règles de la vie



## Objectifs généraux et principes éducatifs transversaux

En lien avec la finalité du projet de ville: « Ouvrir de nouveaux horizons »

Offrir des choix, ouvrir des voies, encourager des espoirs et accompagner les enfants dans un refus des déterminismes ou des assignations. L'action locale doit, par sa qualité, sa diversité, permettre à chacun de rêver et de réaliser sa vie.

### FACILITER l'émancipation

(éducative, culturelle, sociale, territoriale...)  
des enfants et des parents.

#### COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE, CO-ÉDUCATION ET PARTENARIAT

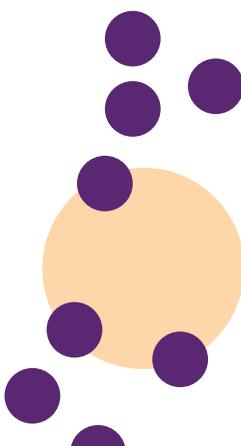
L'action éducative implique de nombreux acteurs qui portent des valeurs qui leur sont propres. Par leur volonté et leurs actions, ils modèlent le paysage éducatif local et il s'agit, dans un souci d'efficacité et de cohérence, de partager les analyses, les expériences et de mobiliser les forces sur les enjeux communs.

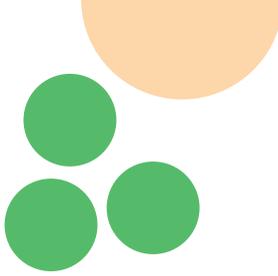
L'objectif n'est pas d'unifier et de standardiser les propositions, mais de les articuler pour que la diversité soit une richesse, et pas une source de confusion. L'implication des acteurs professionnels ou bénévoles, des parents améliore l'efficacité et des réponses. Les espaces de mobilisation et d'échanges doivent être à l'image des

relations des membres de la communauté éducative: variés.

**Aussi, des instances pérennes structurent le suivi et le pilotage général du projet, en associant les partenaires ou les familles.**

Mais des actions ponctuelles sont également utiles, pour tenir compte des possibilités de mobilisation et de la complexité plus ou moins importante des enjeux. L'objectif est double: **associer les forces locales pour améliorer la pertinence des actions et mobiliser les ressources partenariales et les relais institutionnels pour promouvoir le projet et le dynamiser.**





## DIVERSITÉ DE L'ACTION ÉDUCATIVE : BESOINS MULTIPLES, RÉPONSES MULTIPLES

**L'**offre locale doit multiplier et diversifier la nature et les modes d'intervention, sur le temps libre et sur le temps scolaire, afin d'encourager la découverte, d'offrir de réels choix d'itinéraires de loisirs ou de formation.

Il s'agit donc de proposer des activités d'éveil, de jeux, d'initiation, permettant la satisfaction des besoins de curiosité et le plaisir.

Parallèlement, il est également nécessaire de proposer des pratiques régulières, formatrices, permettant l'acquisition, favorisant

l'investissement, le développement de compétences et le progrès.

Les formes d'accueil suivantes ont été identifiées, et toutes doivent se construire en cohérence avec les préconisations du projet éducatif local: séjours, activités continues, accueils de loisirs, activités autonomes, animations familiales.

**L'école, au cœur des préoccupations familiales, doit bénéficier du soutien de la collectivité, dans une volonté d'échange et de partenariat qui se construit au quotidien.**

### **l'espace public comme structure des liens sociaux**

## TERRITOIRES DE VIE : DU QUARTIER AU MONDE (MOBILITÉ, PROXIMITÉ, ITINÉRAIRE...).

**L'**espace public, animé et occupé, participe à la structuration et à la régulation des liens sociaux et permet aux enfants et aux familles de bénéficier d'un espace de loisirs et de socialisation.

Les espaces de vie des enfants sont différents en fonction de leur âge, de l'autonomie qu'ils acquièrent et des fonctions éducatives ou ludiques attendues.

Dans les quartiers de la ville, les espaces publics s'articulent en pôles complémentaires.

L'objectif est de mutualiser les ressources de proximité pour optimiser les possibilités d'usage par les publics.

Les espaces de proximité, les espaces centraux et la mobilité des publics sont les trois variables à considérer lors des aménagements.

La sécurité, l'orientation, l'éducation à la sécurité routière, aux transports en commun et aux déplacements sont encouragées dans les différentes propositions éducatives.

## Objectifs généraux et principes éducatifs transversaux

En lien avec la finalité du projet de Ville: « Mieux vivre ensemble longtemps »

Accueillir les enfants dans une ville, c'est concevoir des espaces adaptés aux pratiques enfantines (jeux, déplacement, agrément...). Accueillir les enfants dans une société, c'est leur accorder une place spécifique dans le corps social dont ils sont les éléments les plus fragiles et les plus précieux.

# CONSTRUIRE ET ASSURER une place **aux enfants**

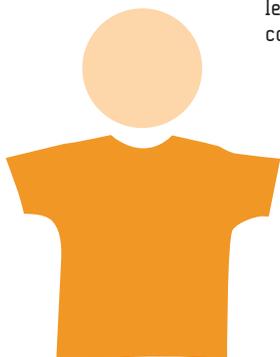
## ENCADREMENT ET ÉQUIPEMENTS

**D**ès lors que l'action municipale se fixe comme ambition de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'acquisition de savoirs et de compétences, il convient de mobiliser les moyens nécessaires, au regard des besoins particuliers des publics.

Aussi, au-delà des dispositions réglementaires, **l'organisateur municipal veille à constituer et fidéliser des équipes mixtes** dont les compétences et les formations complémentaires participent

à la qualité des projets et des relations. L'effectif est ajusté aux besoins identifiés (âges et nombre d'enfants, mais également nature des actions entreprises).

**En outre, la qualité des espaces de pratiques témoigne de l'attention et du respect auxquels les enfants ont droit.** Les espaces extérieurs, scolaires, sportifs, culturels et de loisirs nécessitent un entretien régulier et des réaménagements les rendant compatibles avec l'évolution des usages et la démographie.



## La ville de tout le monde

### PLACE DES ENFANTS ET ESPACES PUBLICS

**L**es enfants habitent, expérimentent, parcourent la ville de façon particulière, au regard de leur mobilité, de leur temps libre, des trajets spécifiques et réguliers qu'ils effectuent.

De la même manière, l'utilisation qu'ils font des équipements et des espaces publics **conditionne des aménagements adaptés**, au bénéfice de leur épanouissement, de leur sécurité, de leur autonomie (accessibilité, orientation, horaires...).

**Construire la place des enfants permet d'accompagner les expériences collectives et**

**individuelles** en autorisant la pratique de la ville dans les meilleures conditions possibles.

Les espaces ouverts ou les établissements publics doivent témoigner de l'intérêt particulier porté aux enfants. En continuation des logiques d'intérêt général, la ville se construit au bénéfice de chacun et de tous (la ville de tout le monde).

Ce mouvement est opposé à la banalisation d'un espace public qui n'appartiendrait à personne, et dont la « pratique » devient une transgression (la ville de personne).

### EXPRESSION ET PARTICIPATION DES PUBLICS

**L**'expression des acteurs de l'action éducative (les enfants, mais également les parents et les co-éducateurs) est encouragée et des moyens sont mis à leur disposition.

Ces derniers doivent inciter à **la prise de parole et faciliter la diffusion** (motivation, accessibilité, simplicité...). Exprimer une opinion, construire un argumentaire,

confronter des avis, accepter le désaccord et le consensus n'a de sens que si l'écoute et la possibilité d'influence sont réelles.

**L'éducation à la démocratie (pas seulement au sens du suffrage, mais dans celui de délibération collective) engage les organisateurs à créer des cadres (temps, règles...) facilitant l'expression de tous.**

# ET MAINTENANT ?

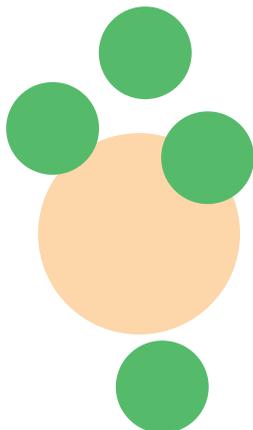
**L**e projet éducatif de la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray s'adresse à tous les Stéphanois et propose un droit à l'excellence et à la qualité pour tous. Au regard des situations locales et des difficultés spécifiques de la population, cet objectif conditionne un déploiement de moyens important pour compenser les inégalités sociales et culturelles dont sont victimes les enfants stéphanois.

L'action éducative est le moteur du progrès social et de la démocratie. Il s'agit d'œuvrer pour que chacun bénéficie de choix réels dans ses parcours de vie.

Ce projet éducatif est une ouverture pour engager de nouvelles réflexions, de nouvelles actions, de nouveaux partenariats. Il offre un point de départ et une perspective au développement nécessaire de la relation éducative sur le territoire, entre tous ses acteurs : enfants, familles, opérateurs, partenaires...

Il est complété régulièrement d'annexes témoignant de l'avancée des réflexions, des pistes de travail, des propositions de problématiques à aborder.

Loin d'être figé, ce projet veut être le témoignage de la diversité vivante, complexe et mobile de Saint-Étienne-du-Rouvray, ville éducatrice.



## ÉQUIPEMENTS et dispositifs municipaux

### Espaces enfance - jeunesse, accueils de loisirs et séjours de vacances

**Élémentaires:** centre de La Houssière

**Maternels:** centre Louis-Pergaud, centre Paul-Langevin, centre Frédéric-Rossif

**Activités associées** aux accueils de loisirs (sorties, campings, veillées, nuitées...)

**Espaces éducatifs:** les Animalins dans les 19 écoles publiques de la ville

**Centres thématiques:** arts, sciences, sports

**Séjours de vacances:** 150 places en séjours variés  
**1 Point information jeunesse**  
**1 espace d'animation multimédia, radio, vidéo**

### Petite enfance

- Multi-accueil Anne-Frank (crèche collective, halte-garderie et crèche familiale)
- Relais assistantes maternelles
- Soutien aux structures associatives

### Parentalité

- Maison de la famille

### Sports

- Complexe omnisports Youri-Gagarine
- Gymnases et espaces de pratiques
- Dispositif du Sport pour tous
- Animation sportive durant les vacances

### Espaces extérieurs

- Aires de jeux
- Plateaux d'évolution multisports
- Pistes cyclables, sécurisation des voiries
- Parcs et jardins
- Forêt urbaine de loisirs

### Pratiques autonomes

- Aide à la réalisation de projets individuels, familiaux, collectifs (vacances, formation...)

### Culture

- Centre culturel « Le Rive Gauche »
- 3 centres socioculturels
- 3 bibliothèques
- 1 conservatoire de musique et de danse à rayonnement communal
- 1 ludothèque

### Vie associative

- Plus de 150 associations soutenues (mise à disposition de locaux, subvention, prêt de matériels...)

### Scolarité et parcours de formation

- 19 écoles publiques (maternelles et élémentaires)
- 4 collèges
- 1 lycée régional des métiers
- 1 Maison de l'information pour l'emploi et la formation

### Nutrition et santé

- Opération de sensibilisation dans les écoles
- Mobilisation et information des familles

### Dimension festive

- Fêtes de quartiers (accompagnement des initiatives des associations ou/et des habitants)
- Événements municipaux (Aire de fête, Journée des loisirs et des associations, Festival des jeunes talents...)

### La mise en débat

- Assises de l'éducation
- Le rendez-vous local de l'éducation
- Les contrats qualité pour les activités éducatives

# ORGANISATEURS

**L**e maire, les élus délégués et les services impliqués sont les premiers pilotes du projet éducatif local.

Comme pour les autres domaines de la vie municipale, le bureau municipal et le conseil municipal sont les instances de décision. Mais la plupart des débats et les propositions d'orientations ont lieu dans d'autres structures de travail.

### Comité technique

Composé du premier adjoint au maire, de la directrice générale adjointe des services « culture, éducation, sport et loisirs », du coordonnateur du projet éducatif local.

Il assure le suivi du projet éducatif et explore les pistes de travail, arbitre sur les questions techniques ou méthodologiques.

### Comité technique élargi

Comité technique complété des adjoints municipaux intéressés au titre de leur délégation au projet éducatif: affaires scolaires, enfance et petite enfance, jeunesse, sport, vie associative, centres socioculturels, culture...

Il examine les propositions, confronte les hypothèses de travail aux autres domaines de la vie municipale pour enrichir le projet et améliorer son impact.

### Conseil consultatif du projet éducatif local

Comité technique élargi complété des partenaires locaux: direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), caisse d'allocations familiales (Caf), délégué du préfet, Département, délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN), inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), Associations éducatives...

Il associe les acteurs locaux à la construction du projet, impulse de nouvelles thématiques de travail, oriente les démarches et diversifie les regards et les approches.

### Le conseil d'administration de la caisse des écoles

Élus municipaux, représentants de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et différents usagers (personnels municipaux, de l'Éducation nationale, des centres de loisirs, personnes âgées), DDEN, personnes qualifiées. Établissement autonome, la caisse des écoles traite les questions liées à la restauration et à l'éducation nutritionnelle, et est le support des actions liées à la réussite éducative.



# STRUCTURES de travail

## Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Élus municipaux, représentants de l'État (police, justice, cohésion sociale, Éducation nationale...), établissements d'enseignement supérieur, CAF, Département, bailleurs, associations, transport en commun.

Permet l'échange d'information et offre des possibilités d'actions transversales dans les domaines de la prévention.

En outre, **des groupes de travail** thématiques associant services municipaux et partenaires sont réunis en fonction des besoins. Leur composition est proposée en comité technique et en conseil consultatif.



la Ville  
ensemble



## PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Les cahiers du Projet de ville



Saint-Etienne-du-Rouvray